

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CD356

présenté par
M. Millienne, rapporteur

ARTICLE 5

À la fin de l'alinéa 12, substituer aux mots :

« climatiques de la France »

les mots :

« de la France dans la lutte contre le changement climatique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision : l'expression « engagements climatiques de la France » n'a pas de sens juridique. La lutte contre le changement climatique figure à l'article L. 110-1 du code de l'environnement, ainsi que dans plusieurs articles du présent projet de loi.